

INSCRIPTION EN 2nde GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

(élèves arrivant après le 29 juin 2018)
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Le représentant légal s'adresse à la DSDEN du Rhône, en accompagnant sa demande des pièces justificatives suivantes :

- Une **demande écrite** datée et signée des représentants légaux expliquant la situation en indiquant pour l'élève son nom, prénom, date de naissance, adresse, classe, langue(s) étudiée(s), le numéro de téléphone et l'adresse mail des représentants légaux.
- une copie entière du livret de famille
- Les **trois derniers bulletins trimestriels / bilans périodiques** de l'année 2017/2018
- La **fiche dialogue** de l'année 2017-2018, où figure la décision d'orientation
- Deux **justificatifs de domicile****. Une attestation d'hébergement chez un tiers n'est pas acceptée comme justificatif de domicile.
- Si les parents sont séparés : une copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant délivré par le juge aux affaires familiales.
- Si l'enfant est pris en charge par un tiers : une copie du jugement de délégation d'autorité parentale délivré par un juge aux affaires familiales.

La DSDEN affecte les élèves en fonction des places disponibles, prioritairement dans leur lycée de secteur*, ou dans un lycée de proximité si les effectifs sont complets

* La carte scolaire est disponible sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône. Elle a été mise à jour pour la rentrée scolaire au mois de mars 2018 :
<http://www.ac-lyon.fr/dsden69/> Rubrique « vie de l'élève », « affectation et orientation »

2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois au nom du représentant légal :

- une quittance de loyer émise par une société immobilière (les autres quittances ne sont pas prises en compte)
 - une facture d'énergie (EDF, GAZ) ou d'eau, ou un échéancier des paiements
 - dans le cas d'emménagements récents : le contrat de location (bail complet daté et signé) établi par une agence agréée, en cours de validité, ou l'acte d'achat du bien, daté et signé, avec la description de l'habitation. (Une attestation de proposition d'acquisition d'un bien n'est pas valable).
 - une facture d'ouverture de contrat d'énergie ou d'eau
- Selon les situations, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

DSDEN du Rhône
Division des affectations des élèves - DAE 2
21, rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07

Courriel : ce.ia69-dae@ac-lyon.fr
Site internet : www.ac-lyon.fr/dsden69
Téléphone : 04 72 80 67 72